

**Code Moral ♦ Politesse ♦ Courage ♦ Sincérité ♦ Honneur ♦
Modestie ♦ Respect ♦ Contrôle de soi**



Charte de Rambouillet Sports judo-jujitsu **saison 2019-2020**

Sécurité et responsabilité :

- Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à l'enceinte du dojo
- Il est de l'entière responsabilité des parents de s'assurer de la présence du professeur avant chaque début de cours
- Les parents ne devront en aucun cas laisser leur enfant seul si le professeur n'est exceptionnellement pas encore arrivé pour le début du cours
- Les bijoux et piercings doivent être enlevés avant les cours
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'Hygiène, c'est le respect de l'autre et de l'environnement :

- Les parents doivent s'assurer de la propreté corporelle
- Ongles des pieds, des mains, propres et coupés pour éviter les griffures
- Les cheveux longs attachés, barrettes non autorisées
- Le judogi doit être propre, non taché et doit être lavé régulièrement
- Le(La) judoka(te) doit se changer dans les vestiaires
- Les filles doivent pratiquer avec un T-shirt sous le judogi.

Les cours, règle de conduite :

- Les cours commencent et se terminent aux heures indiquées sur le planning 2019-2020, il est souhaitable de se tenir prêt 5 minutes avant le salut. Pour le bon déroulement du cours, merci de respecter les horaires
- Les judokas se rassemblent en silence près des vestiaires et ne gênent pas la séance en cours (bavardages, cris, etc...)
- Le(La) judoka(te) doit être assidu aux entraînements : c'est la clé de la réussite
- Chaque séance d'entraînement non suivie constitue un arrêt momentané de la progression
- Le(La) judoka(te) accepte les règles explicites du Dojo : la ponctualité, la propreté, l'écoute, le contrôle de ses actes et de ses paroles. Il s'efforce d'en respecter les règles implicites : l'engagement et la constance dans l'effort, l'exigence personnelle
- Toute personne s'inscrivant ou inscrivant son enfant au club s'engage à respecter ces règles
- Pour la concentration des judokas, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours
- Le professeur prend les décisions qu'il juge utiles pour maintenir la discipline. Il peut effectuer un renvoi dans le vestiaire ou bien refuser l'accès au tapis à un pratiquant en cas de non-respect des règles de conduite. Il en informera les parents.

Code Moral ♦ Politesse ♦ Courage ♦ Sincérité ♦ Honneur ♦ Modestie ♦ Respect ♦ Contrôle de soi



Dossier d'inscription et cotisation :

- Le dossier d'inscription comprend :
 - Le formulaire licence F.F.J.D.A. (obtenu sur le site, www.ffjudo.com) complété, daté et signé.
 - La fiche d'inscription individuelle ou familiale complétée, datée et signée
 - Le certificat médical :

Pour la nouvelle saison, remettre le jour de l'inscription un certificat médical datant de moins de deux mois, ce certificat devra attester :

- De la pratique du judo pour l'éveil judo
- De l'absence de contre-indication à la pratique du **judo en compétition**, à partir de baby judo
- Le passeport devra être signé par le médecin avec son cachet
 - Le règlement total (licence et cotisation) pour la saison en cours devra être acquitté en même temps que le dossier d'inscription
 - RS Judo propose la possibilité d'un échelonnement du règlement de la cotisation en 2 ou 3 chèques établis à l'ordre de RS Judo et datés du jour de l'inscription.
 - Ces chèques seront mis à l'encaissement en septembre, novembre et janvier
 - La cotisation, une fois les cours commencés, ne pourra donner lieu à aucun remboursement.
- IMPORTANT :
 - Pour que l'inscription du judoka soit validée, il est indispensable que le dossier soit complet le jour de l'inscription.
 - Aucun judoka/judokate ne pourra être autorisé par le professeur à accéder sur les tatamis s'il n'est pas inscrit au préalable.

Adhésion/assurance fédérale :

- Le document, licence F.F.J.D.A. de la saison sportive en cours incluant la notice d'assurance qui vous est proposée en qualité de licencié F.F.J.D.A. sera à imprimer par le judoka ou parent lors de la prise de licence en ligne. Ce formulaire sera à remettre au club pour validation de l'inscription.
 - **La signature du licencié majeur ou du représentant légal est indispensable.**
- La licence couvre les adhérents pour les séances d'entraînements de judo jujitsu et lors des compétitions.

Locaux et matériel Stade du Vieux Moulin :

- Les locaux sont mis à la disposition du club par la ville de Rambouillet. Le service des sports de la Mairie décide de l'ouverture et de la fermeture de la salle de judo, en particulier lors de certaines manifestations organisées le samedi
- L'utilisation du monté de cordes dans le dojo ne doit se faire qu'en présence et avec l'autorisation du professeur.

Merci pour votre bonne prise en compte de ces informations importantes qui vous permettront :

- de bénéficier d'une inscription complète sans perte de temps
- de prendre le départ d'une saison sportive réussie

Bonne saison sportive 2019-2020